



NOTICE D'INFORMATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toute personne a le droit à la protection de ses données à caractère personnel.

Le traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union est régi par le règlement (UE) 2018/1725 (JO 2018, L 295, p. 39).

La présente notice vous explique pourquoi et comment vos données sont utilisées dans le cadre du traitement en cause.

TRAITEMENTS EN SAP DANS LE CADRE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Qui est le responsable du traitement ?

Le responsable du traitement pour ce traitement est la direction du Budget et des affaires financières.

Pourquoi avons-nous besoin de vos données ?

Les données personnelles sont utilisées dans le seul but d'exécuter les obligations légales et contractuelles concernant les processus financiers, telles que définies par la réglementation applicable.

Le système intégré SAP est utilisé afin d'assurer l'exécution budgétaire ainsi que les traitements et opérations financières qui y sont liés.

Ce système gère les processus suivants :

- gestion et comptabilité budgétaire,
- gestion et comptabilité financière,
- gestion et comptabilité des immobilisations,
- gestion des opérations bancaires,
- exécution des paiements,
- gestion des stocks,
- comptabilité analytique,
- gestion des procédures de marché publics,



- gestion des contrats et des achats,
- gestion des réceptions des biens reçus et services prestés,
- établissement de statistiques des opérations financières réalisées,
- établissement des rapports financiers.

L'exécution des processus énoncés ci-dessus dans le respect du règlement financier et des obligations légales nécessite l'enregistrement de données personnelles :

- des personnes physiques désignées impliquées dans des relations financières ou contractuelles avec la Cour ;
- des personnes physiques désignées en tant que représentant ou agissant pour des opérateurs économiques et des contractants dans le cadre des procédures et contrats de marchés publics ;
- du personnel désigné de la Cour utilisant le système SAP pour effectuer des tâches liées aux transactions financières, telles que initier, enregistrer, mettre à jour, vérifier et approuver les transactions dans le système, y compris la participation à des flux de travail électroniques qui sont obligatoires pour l'exercice de leurs fonctions ;
- des personnes physiques nommées impliquées en tant qu'auteurs ou contributeurs dans le développement et l'adaptation du logiciel SAP.

Les activités de tous les utilisateurs SAP sont enregistrées dans les logs de sécurité techniques qui peuvent être utilisés uniquement aux fins de vérification et d'enquête en cas d'activité suspecte dans le système ou en cas de doutes sur l'authenticité des données. Les données liées aux opérations initiées et aux changements effectués sont enregistrées dans les log d'audit qui permettent de documenter l'origine des modifications apportées aux données ou aux documents financiers et de vérifier les opérations financières et leur chronologie.

Si vous êtes un développeur ou un contributeur, votre nom ou identifiant associé aux modifications du code source, à la personnalisation des modifications et aux documents de conception peut être utilisé pour la vérification technique pendant 10 ans après la mise en œuvre, et pour documenter le fait que vous êtes leur auteur si des droits sont applicables.

Cette notice résume la partie du traitement des données personnelles qui est effectuée techniquement dans le système SAP. Les dossiers de protection des données et les déclarations de confidentialité associées pour le traitement complet des données personnelles requises pour les processus financiers pertinents sont documentés



séparément dans les notices d'information suivantes :

- notice d'information des entités légales,
- notice d'information marchés publics,
- notice d'information EDES,
- notice d'information pour la vérification ex ante et ex post.

Comment avons-nous reçu vos données ?

Certaines données ont été recueillies directement auprès de vous pour les besoins de gestion des différents processus énoncés ci-avant. Seules les données que nous vous avons demandé de fournir pour servir strictement les besoins des processus sont enregistrées dans nos bases de données du système SAP.

Nous avons obtenu vos données au travers :

- de la fiche signalétique que vous nous avez transmise si vous devez bénéficier de paiements de la Cour ;
- des documents que vous avez transmis dans le cadre des procédures de marchés ;
- des documents de demande d'accès au système SAP que vous avez transmis si vous devez bénéficier d'un accès au système.

D'autres données sont enregistrées automatiquement par le système SAP pour constituer les logs de sécurité et d'audit qui assurent la traçabilité de toutes les opérations effectuées dans le système SAP.



Catégories de personnes concernées et catégories de leurs données personnelles traitées.

Catégorie	Informations relatives aux personnes	Origine
Entité légale	Nom, adresse, email, numéro de TVA, compte(s) bancaire(s), titulaire(s) du(des) compte(s), documents justificatifs y relatifs.	Transmis par le représentant de l'entité
	Contrats-cadres, contrats spécifiques reprenant les services, biens, quantités commandés, les prix et autres caractéristiques de la commande, les documents y relatifs (offres, ...).	Enregistrés par la Cour
	Réception des biens reçus et services prestés, documents de livraison.	Enregistrés par la Cour
	Factures ou demandes de paiement équivalentes reçues d'un tiers, paiements reçus, documents repris en annexe.	Transmis par le représentant de l'entité
	Notes de débit adressées, paiements effectués, paiements reçus, autres opérations comptables liées à la gestion légale des comptes.	Enregistrés par la Cour
Opérateur économique	Nom, adresse, email, numéro de TVA.	Transmis par le représentant de l'opérateur
	Procédures de passation de marché et lots, information sur la non-exclusion, la capacité technique et financière, ainsi que les caractéristiques de l'offre.	Transmis par le représentant de l'opérateur
	Évaluation de l'offre et son acceptation ou rejet.	Enregistrés par la Cour
Personne physique représentant une personne morale ou un opérateur économique (point de contact, employé, livreur, etc.)	Nom, contacts professionnels (email, téléphone), employeur, rôle.	Enregistrés par la Cour



Personnel	Nom, compte(s) bancaire(s), titulaire(s) du(des) compte(s), documents justificatifs y relatifs.	Transmis par la personne
	Identifiant, NUP et service auquel est affectée la personne.	Enregistrés par la Cour
	Équipement informatique mis à disposition (laptop, gsm, ...).	Enregistrés par la Cour
	Frais de missions.	Transmis par la personne
	Calcul des salaires et indemnités.	Établis par la Cour
	Demande de paiement d'avance, paiement au bénéfice de la personne, paiement reçu de la personne, autres opérations comptables liées à la gestion légale des comptes.	Enregistrés par la Cour
Utilisateurs (personnel ou assimilé)	Identifiant, nom, service, rôles et autorisations dans le système, rôles dans le circuit financier, adresse email, n° du bureau et n° de téléphone.	Enregistrés par la Cour sur base de la demande d'accès à SAP introduite
	Procédures de marché et lots dans lesquels l'utilisateur intervient comme membre du comité d'évaluation.	Enregistrés par la Cour
Développeurs (internes ou externes)	Mêmes informations que les utilisateurs d'un prestataire de services ou les utilisateurs du personnel + changements effectués dans la configuration, code source du logiciel créé ou modifié dans le système, ordres de transport liés à ce changement, avec horodatages.	Enregistrées par la Cour ; Enregistrés automatiquement par le système.
	Nom ou initiales de l'auteur / contributeur dans les documents de conception préparatoires au sens de la directive 2009/24 / CE, qui sont conservés en dehors du système SAP.	
Tout utilisateur SAP	Tout dossier financier créé par l'utilisateur, avec horodatage de l'action ; tout dossier financier ou toute valeur modifiée par l'utilisateur avec l'horodatage de la modification ; tout dossier financier approuvé par l'utilisateur avec l'horodatage de l'approbation.	Enregistrés automatiquement par le système
	Log de sécurité : identifiant utilisateur, identifiant réseau du poste de travail de l'utilisateur, nom de la transaction ou du rapport lancé (y compris les transactions de connexion), horodatage de l'opération.	Enregistrés automatiquement par le système

En outre, le système peut stocker des noms ou d'autres données qui pourraient potentiellement identifier des personnes physiques dans un champ de texte libre, soit à



la suite de la saisie de données par le personnel de la Cour, soit à la suite de la transmission automatique provenant de tiers (via facture électronique ou extraits de compte bancaires). Ces informations personnelles potentielles ne peuvent pas être traitées automatiquement et ne sont généralement pas suffisantes pour identifier une personne physique de manière claire et non ambiguë.

Les informations et données personnelles qui sont inscrites sur les factures, mémoires d'honoraires ou toute autre forme de demande de paiement, ainsi que celles reprises dans les documents que vous nous avez transmis en annexe des dites demandes de paiement, ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Cependant, tous les documents reçus sont conservés dans le système SAP sous format numérique et sont annexés aux transactions financières auxquelles elles font références.

Des relevés statistiques permettant d'établir les rapports des activités budgétaires et financières des différents services ordonnateurs de la Cour sont extraits du système SAP sur base des opérations réalisées par les acteurs dans le circuit financier.

Qui a accès à vos données ?

Les acteurs financiers de la Cour de justice (agents initiateurs, agents vérificateurs, ordonnateurs), le comptable et autres agents impliqués dans le traitement des processus financiers, ainsi que les auditeurs de la Cour de justice et de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la mission qui lui est confiée par l'article 287 TFUE.

Si vous êtes un utilisateur du système SAP, les experts en sécurité informatique et les enquêteurs peuvent avoir accès aux log d'audit et de sécurité afin de vérifier la sécurité du système et des comptes d'utilisateurs.

Un nombre limité d'acteurs impliqués dans la gestion technique et le support du système (équipe de support au sein de la direction financière, consultants SAP, administrateurs de bases de données, ingénieurs réseau) peuvent accéder à tout ou partie de ces données, mais uniquement dans le cadre de leurs missions de support technique ; ils ne sont pas autorisés à extraire ou à utiliser les données à d'autres fins.

Vos données ne sont pas transférées à des pays tiers ou à d'autres institutions internationales.



Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Conformément aux durées de conservation des documents adoptées par l'Institution, les données à caractère personnel, sous forme papier ou électronique, sont conservées pendant une période de 10 ans courant à partir du 1^{er} janvier suivant l'année au cours de laquelle la dernière opération financière en relation avec vous a été clôturée.

Les dossiers papiers ou électroniques sont supprimés au cours de l'année suivant la fin de la période de conservation.

La période de conservation du log de sécurité est de deux ans après l'année au cours de laquelle l'action de l'utilisateur a été enregistrée.

Dans les deux cas, en fonction des contraintes de planification du programme de gestion de la conservation des données, les données peuvent être conservées pendant une année en plus.

Quels sont vos droits ?

Conformément aux règles applicables, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès à vos données ainsi que, le cas échéant, leur rectification, leur effacement ou une limitation du traitement.

En outre, vous pouvez vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Comment exercer vos droits ? Qui contacter ?

Vous pouvez contacter le responsable du traitement, la Cour de justice de l'Union européenne, de la manière suivante :

Contact / dataprotection_finance@curia.europa.eu

Adresse postale : Cour de justice de l'Union européenne
Direction du Budget et des affaires financières
Unité Comptabilité
Rue du Fort Niedergrünwald
L-2925 Luxembourg

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en principe, dans un délai d'un mois. Au besoin, ce délai peut être prorogé.



Vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données de la Cour de justice de l'Union européenne :

[Contact / DataProtectionOfficer@Curia.europa.eu](mailto:DataProtectionOfficer@Curia.europa.eu)

Contrôleur européen de la protection des données

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès du Contrôleur européen de la protection des données si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant ne respecte pas le règlement 2018/1725.